



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

## DEMANDE DE PROPOSITIONS

*Effectuer l'analyse de l'environnement des ressources et outils axés sur des données probantes qui ont trait aux pratiques exemplaires en prévention du suicide au Canada et à l'international afin d'aider les collectivités à mettre en œuvre un projet communautaire de prévention du suicide.*

### 1. Contexte

La prévention du suicide relève d'une importante question de santé publique, car le suicide est l'une des principales causes de décès au Canada. Selon Statistique Canada, plus de 10 personnes décèdent chaque jour par suicide. En 2014, plus de 4 000 Canadiens ont mis fin à leurs jours. Le taux de suicide chez les hommes est trois fois plus élevé que chez les femmes (17,9 % par rapport à 6,1 % par 100 000 personnes), et les personnes de 40 à 59 ans affichent les plus hauts taux. Les organismes de gouvernance nationaux et internationaux réclament maintenant que des efforts supplémentaires soient déployés en matière de prévention du suicide. L'Organisation mondiale de la Santé a souligné l'importance cruciale de la prévention du suicide pour la santé publique et exhorte les pays à élaborer des stratégies globales de prévention du suicide ou à renforcer celles qui existent déjà. Le gouvernement du Canada a fait de la prévention du suicide une priorité nationale en matière de santé grâce à l'adoption du projet de loi C-300. De plus, les responsables de l'initiative *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* ont demandé que les efforts visant directement à réduire les comportements suicidaires, dans le cadre d'une stratégie et d'une réponse globales relativement à la santé mentale, soient financés et mis en œuvre. Ces efforts s'ajoutent au travail déjà effectué par de nombreuses communautés et organisations pour prévenir le suicide.

Pour tenter de réduire l'impact du suicide au Canada, la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) mène une initiative intitulée *Enraciner l'espoir*. Il s'agit d'un projet communautaire prévu sur plusieurs sites qui vise à réduire les répercussions du suicide dans les communautés de partout au Canada. Il s'appuie sur l'expertise des communautés à mettre en œuvre des activités de prévention du suicide adaptées à leur contexte local. Il a pour but de constituer une base d'éléments probants qui donnera lieu à une approche à composantes multiples de prévention du suicide dans la communauté, notamment des pratiques exemplaires ainsi que des lignes directrices et des outils en appui aux activités de prévention du suicide partout au Canada.



Mental Health Commission of Canada  
Commission de la santé mentale du Canada

## 2. But/objectif

Cet appel de propositions a pour but d'inviter les consultants intéressés à présenter une courte proposition en vue d'effectuer l'analyse de l'environnement, au Canada et à l'étranger, afin de recenser les pratiques exemplaires, les interventions, les ressources, les modèles et les outils qui reposent sur des données probantes et qui sont disponibles gratuitement (de préférence), en anglais ou en format bilingue (anglais et français), et faciles à utiliser dans le but d'aider les communautés à déployer des interventions adaptées à leur contexte local. À l'heure actuelle, il existe beaucoup d'interventions, de ressources, de modèles et d'outils en ligne, mais ils sont éparés et difficiles d'accès. La CSMC souhaite créer un répertoire que les communautés et parties intéressées pourront facilement consulter.

Le consultant devra aussi aviser la CSMC des écarts qui existent dans les interventions, les ressources, les modèles et les outils actuels et formuler des recommandations sur le développement de documents connexes en vue d'y remédier.

## 3. Portée des travaux

Une approche stratégique en prévention du suicide consiste à trouver des programmes et des pratiques qui tiennent compte des risques et des facteurs de protection que vous ciblez. La CSMC est à la recherche de programmes, de pratiques, d'outils et de ressources qui sont d'excellentes sources d'information sur la prévention du suicide (prévention, intervention et postvention). L'information devrait se concentrer sur les cinq éléments du programme Enraciner l'espoir, sans toutefois s'y limiter :

- Soutien spécialisé;
- Formation et réseaux;
- Sensibilisation du public;
- Restriction de l'accès aux méthodes;
- Recherche.

Veillez consulter l'**annexe A** pour obtenir un aperçu du programme Enraciner l'espoir.

## 4. Résultats attendus

Une liste des ressources, outils et modèles relevés classés par catégories de modules, y compris des liens directs vers ceux-ci ainsi que l'analyse des écarts en matière de ressources sur la prévention du suicide.

Veillez consulter l'**annexe B** pour obtenir un aperçu du programme Enraciner l'espoir.



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

## 5. Budget et échéancier

Du financement sera mis à la disposition d'un ou de plusieurs consultants qui détiennent une expertise en santé mentale et en prévention du suicide. Le budget maximal pour cet exercice ne doit pas dépasser 25 000 \$ (avec taxes) et celui-ci devra être terminé avant le 31 mars 2019. Le contrat sera accordé par la CSMC.

## 6. Date limite pour présenter une réponse

Les soumissions doivent être reçues avant le 31 janvier 2019.

## 7. Éléments devant figurer dans la proposition

La proposition doit se limiter à cinq pages. Veuillez vous assurer de traiter des éléments suivants dans votre proposition :

- Antécédents et expertise des consultants
- Brève description de la compréhension de la portée du projet par le proposant.
- Méthode qui sera utilisée pour mener l'analyse et évaluer les approches axées sur des données probantes.
- Stratégies utilisées pour évaluer les écarts dans les outils, ressources et modèles existants et formuler des recommandations à l'avenir.
- Calendrier proposé pour les résultats attendus.
- Proposition détaillée du budget et des coûts.
- Trois clients en référence à qui le proposant a déjà fourni des services.

Toutes les demandes, soumissions et communications doivent être transmises d'ici le jeudi 31 janvier 2019 à : Lisa Cowley, Gestionnaire, Initiatives de prévention et de promotion : [lcowley@commissionsantementale.ca](mailto:lcowley@commissionsantementale.ca)

## 8. Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- Le consultant détient une solide formation universitaire en recherche sociale appliquée ou en santé;
- Le consultant démontre des connaissances en prévention, en intervention et en postvention relativement au suicide;
- Le consultant comprend la portée des travaux et les réalisations attendues;
- Les coûts et les échéanciers sont raisonnables.

La CSMC se réserve le droit de n'accepter aucune des propositions soumises dans le cadre de ce processus.



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

## **Annexe A – Aperçu du programme Enraciner l’espoir Un projet communautaire de prévention du suicide**

Enraciner l’espoir est un projet communautaire prévu sur plusieurs sites qui vise à réduire les répercussions du suicide dans les communautés de partout au Canada. Il s’appuie sur l’expertise des communautés à mettre en œuvre des activités de prévention du suicide adaptées à leur contexte local.

### **Élaboration du modèle**

Enraciner l’espoir est le tout premier modèle de prévention du suicide « fait au Canada ». Ce modèle a été conçu à la suite d’un jumelage de l’Initiative internationale sur le leadership en matière de santé mentale (IIMHL), un projet de collaboration internationale unique qui réunit des chefs de file et des experts en matière de santé mentale. Il existe des preuves solides selon lesquelles les approches exhaustives, à l’échelle de l’ensemble du système, sont les plus efficaces en matière de prévention du suicide. Le modèle d’élaboration du projet Enraciner l’espoir s’appuie sur cette conclusion en intégrant des pratiques exemplaires internationales, où les communautés prennent une part active à la mise en œuvre d’activités de prévention du suicide, au contexte canadien.

### **Les 5 domaines d’intervention**

Le modèle d’élaboration du projet Enraciner l’espoir offre une structure sur laquelle les communautés peuvent se baser pour adapter leurs efforts de prévention du suicide. Les communautés élaborent des stratégies et des activités dans chaque domaine d’intervention. Les interventions sont mises en œuvre de façon simultanée dans tous les cinq domaines d’intervention.

- Soutien spécialisé : il inclut les services de prévention, de gestion de crise et de postvention, comme le soutien par les pairs, les groupes de soutien (y compris les autosoins), les interventions en milieu de travail, ainsi que la planification coordonnée et l’accès aux services.
- Formation et réseaux : il s’agit ici de créer des occasions de formation et d’apprentissage continu pour les fournisseurs de soins de santé (médecins, infirmières et infirmiers praticiens, etc.) ainsi que pour les sentinelles communautaires (premiers intervenants, personnel des ressources humaines et gestionnaires, enseignants, etc.).
- Sensibilisation du public : elle passe par l’organisation de campagnes d’information locales (affiches, dépliants, réseaux sociaux, etc.) et une collaboration avec les médias.
- Restriction des méthodes : elle s’entend par l’identification des méthodes ou des endroits associés à un nombre élevé de suicides et par une mise en œuvre de mesures pour restreindre l’accès à ces méthodes ou à ces endroits (par exemple, construction de barrières sur les ponts ou aux passages à niveau, mise en place de protocoles d’accès aux médicaments, etc.).
- Recherche : établissement des priorités en matière de recherche, de surveillance, de suivi et d’évaluation du projet.



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

Le présent projet permettra de développer une base d'éléments probants, y compris des pratiques exemplaires ainsi que des orientations et des outils de prévention du suicide, afin d'appuyer son déploiement et sa mise en œuvre à l'échelle de tout le pays.



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

## **Annexe B – Aperçu de l’analyse de l’environnement**

L’analyse devra être menée et résumée dans un document Excel. Le consultant devra indiquer ce qui suit :

- Nom de la ressource
- Lien
- Type (p. ex. intervention, outil, modèle, ressource)
- Format (p. ex. PDF, site Web, vidéo, diapositive)
- Description
- Langue
- Source
- Année
- Pays
- Repose sur des données probantes (O/N)
- Sujet (fournir des mots-clés)
- Auditoire
- Méthode d’identification utilisée
- Commentaires

Le consultant doit aussi fournir l’analyse des écarts qui existent dans les ressources, les modèles et les outils actuels et formuler des recommandations sur le développement d’outils en vue d’y remédier.